

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 29 juin à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 19

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN. Elodie VANACKERE

Avaient donné pouvoir :

Béatrice SANTAIS a donné pouvoir à Nathalie REBATEL

Christiane BRUNET a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Suzanne DIAS

Jean-Pierre GUILLAUD a donné pouvoir à Arlette BRET

Hugues DE BOISRIOU a donné pouvoir à Christiane FAVRE

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS.

15-2023 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE POUR L'ACHAT DE VEHICULES

La Communauté de Communes et le CIAS Cœur de Savoie souhaitent chacun acquérir des véhicules. Il paraît opportun que les deux structures s'associent pour la passation d'un marché de fournitures afin d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération.

Il est proposé de créer un groupement de commandes entre ces deux collectivités pour la passation d'un marché de fournitures. La Communauté de Communes sera coordonnatrice du groupement.

Ce marché sera passé selon la technique d'achat du Système d'Acquisition Dynamique (prévue par l'article L2125-1 4° du code de la commande publique), pour une durée d'un an à compter de la publication de l'appel à candidatures.

La Communauté de Communes sera signataire des marchés spécifiques qui découleront de chaque consultation passée au fur et à mesure des besoins. Chaque membre du groupement assurera l'exécution de sa part du marché et réglera les factures correspondant à sa part.

Une convention constitutive du groupement de commandes (*projet de convention joint en annexe*) définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Elle doit être soumise au vote de l'assemblée délibérante du CIAS et du Bureau Communautaire de la Communauté de Commune Cœur de Savoie (*par délégation du Conseil Communautaire*).

Au regard de la nature de la procédure (procédure adaptée), il n'est pas nécessaire de réunir la Commission d'Appel d'Offres lors de l'attribution des marchés spécifiques. Mais une commission de nature informelle pourrait se réunir conformément aux procédures internes du coordonnateur, avec la présence de représentants des membres du groupement.

Les frais liés à la procédure de désignation des cocontractants et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation du marché seront supportés par la Communauté de Communes.

Pour ces acquisitions, le CIAS ira chercher des subventions au taux le plus élevé possible auprès de tous les financeurs potentiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et le CIAS Cœur de Savoie, coordonné par la Communauté de Communes, ayant pour objet la passation d'un marché de fourniture de véhicules ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et toutes pièces nécessaires à son exécution.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, des subventions au taux le plus élevé possible.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS